

Commission « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »
Rapporteurs : Chantal JOUENEAUX et Frédéric LE GOUIL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Carte pluriannuelle des formations professionnelles »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente ici la première carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Cette carte dite « carte cible » va être soumise aux établissements via un appel à projets. Il s'agit là d'un nouveau processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales qui est en conformité avec les enjeux prioritaires portés par la SRTES et avec le chantier 3 du CPRDFOP.

La carte est dite « cible » car les 48 mesures qui y sont présentées le sont par territoire de référence, domaine de formation et niveau de formation. Les 48 mesures comportent 22 formations au niveau 3 à savoir 17 CAP et 5 Mentions complémentaires, 20 formations au niveau 4 à savoir 9 Bacs professionnels, 1 BMA et 10 Mentions complémentaires et 6 formations au niveau 5 à savoir 6 BTS. Les grands domaines professionnels concernés sont l'industrie, le bâtiment et travaux publics, les métiers de l'énergie, l'électronique et l'électrotechnique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient à rappeler qu'il a depuis longtemps demandé la mise en place d'une carte pluriannuelle qui permet, logiquement, une meilleure projection en termes de parcours de formation.

Le CESER veut souligner le travail important réalisé depuis l'été 2023 pour aboutir à cette carte « cible » : réalisation par les établissements d'un autodiagnostic, concertation territoriale au niveau des CTEF-CTEFI impliquant les établissements de façon à avoir un diagnostic partagé, concertation avec les branches professionnelles. Ce travail de concertation a permis la réalisation d'un document par domaine de formation et par filière qui donne pour la toute première fois des informations par établissement et par diplôme, sur les taux de remplissage, les taux de féminisation, et lorsqu'elles existent des données sur l'insertion dans l'emploi...

De façon générale, s'il note et apprécie l'ancrage de la carte « cible » à la SRTES (et plus particulièrement au chantier 3 du CPRDFOP) avec la volonté de répondre aux besoins des territoires et la priorité de la réindustrialisation, le CESER rappelle néanmoins la nécessité de bien tenir compte et de répondre aux attentes des jeunes en matière de formation, et donc de ne pas s'arrêter aux seuls aspects économiques et aux difficultés de recrutement.

Par ailleurs, il regrette que le lien avec les formations par apprentissage (qui ne relèvent plus de la carte des formations) n'apparaisse pas clairement dans la construction de la carte cible ce qui ne permet pas d'avoir une bonne visibilité de l'ensemble des formations professionnelles initiales. Il se demande aussi s'il n'existe pas un risque de contournement de la carte cible par certains établissements à travers l'ouverture de sections d'apprentissage.

S'il prend acte de la décision de reporter d'un an l'intégration des formations agricoles en raison du calendrier de la loi sur la souveraineté agricole et s'il entend les explications relatives à l'absence des formations maritimes, il en regrette néanmoins les conséquences en termes de visibilité sur l'ensemble des formations professionnelles initiales sous statut scolaire. Il souhaite avoir plus d'informations sur le lancement de l'appel à projets spécifique au développement de l'attractivité des formations maritimes.

Il souhaite aussi connaître le plus rapidement possible les mesures d'adaptation des capacités d'accueil des formations : augmentations, diminutions, fermetures, qui vont venir impacter l'ensemble ici proposé.

Plus particulièrement, la carte cible proposée soulève plusieurs remarques.

- Ainsi, le renforcement de l'offre de niveau 3 CAP est un vrai défi en termes de mobilisation des secteurs professionnels ainsi que d'accueil des stagiaires sachant la difficulté de nombreux jeunes à trouver des stages aujourd'hui. Le CESER souhaite donc savoir si des axes de travail sont d'ores et déjà prévus avec les branches professionnelles sur ce point.

- Par ailleurs, le CESER rappelle que le CPRDFOP vise l'élévation du niveau de qualification et du niveau de compétences des jeunes et donc la nécessité de les engager à aller jusqu'au niveau bac et plus. Il suggère donc, comme il a déjà pu le faire, de travailler sur l'articulation entre CAP et bac, et plus généralement sur le continuum « bac -3 / bac +3 », afin d'accompagner au mieux les jeunes et de leur permettre d'intégrer sans difficulté une formation d'un niveau supérieur.

Le CESER note qu'une bonne quinzaine des mesures proposées concerne des Mentions complémentaires. S'il entend que cela répond à des demandes, il tient cependant à rappeler que les Mentions complémentaires sont des formations certifiantes mais non diplômantes et ne sont donc pas reconnues par nombre de conventions collectives, ce qui n'est pas sans conséquences en termes de rémunérations.

La carte cible – mais aussi le document par domaines – qui nous est soumise comporte aussi des défis à relever en termes notamment d'attractivité pour certaines filières et de féminisation pour beaucoup d'entre elles. S'agissant des filières nécessitant un travail en termes d'attractivité – ce qui est le cas notamment de certaines formations sanitaires et sociales pointées comme une priorité mais absentes du document qui nous est soumis –, le CESER souhaite savoir si des actions sont envisagées avec les branches professionnelles et les établissements. Il s'interroge également sur l'engagement d'actions conjointes avec les branches professionnelles, les établissements et les autorités académiques (Education nationale, Enseignement agricole, Enseignement maritime) pour développer la mixité filles-garçons dans les formations, et rappelle qu'il s'agit pour lui d'une question à laquelle il est très attaché et qui figure comme un axe clé de son étude [« En Bac Pro, et après ? »](#) (octobre 2021) avec de nombreuses préconisations. Il invite le Conseil régional à aller dans ce sens.

Pour conclure, le CESER sera particulièrement attentif à la façon dont les établissements vont s'emparer et répondre à l'appel à projets, sur les mesures hors carte « cible » telles que les mesures d'adaptation des capacités d'accueil, les Formations complémentaires d'initiative locale et les colorations de diplômes... Il souhaiterait en savoir plus sur les modalités et échéances sur ces points.

Enfin, il s'interroge par ailleurs sur les moyens permettant la mise en œuvre de toutes les mesures (carte cible et autres) sachant que les projections démographiques laissent présager des moyens en baisse.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Carte pluriannuelle des formations professionnelles »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

Les échanges entre la FSU et la Région au sujet de la *Carte des formations* sont anciens et nombreux. Et comme l'Avis du CESER intervient au terme d'un processus durant lequel la FSU a déjà eu plusieurs fois l'occasion de s'exprimer, il est inutile de revenir longuement sur les constats.

On ira donc directement aux questions qui restent en suspens ou qui n'apparaissent pas dans l'Avis. Ce qui permettra d'expliquer pour finir le scepticisme qui est le nôtre quant à la suite des opérations.

La première question porte sur les risques de substitution de CAP à certains Bac pro. La FSU a soulevé la question à plusieurs reprises au cours de la présentation du projet sans recevoir de réponse convaincante. Le CESER suggère de ne pas négliger l'articulation entre CAP et Bac Pro et il fait bien, mais c'est encore insuffisant. Car, manifestement, pour l'État « partenaire » du projet pluriannuel, s'il s'agit d'augmenter le nombre des CAP pour accueillir plus de jeunes n'ayant pas le niveau pour accéder à la classe de Seconde, cela se paiera inmanquablement par des suppressions de classes de Bac Pro. Quelles perspectives de poursuites d'études auront alors ces jeunes s'il n'y a plus de Bac Pro correspondants dans leurs établissements ? Le droit à la poursuite d'études après le CAP est pourtant un des objectifs fixés par le CPRDFOP signé par le recteur.

La deuxième question prolonge la première. C'est la question du bilan à tirer de l'expérimentation à la dernière rentrée de classes accueillant quelques dizaines de jeunes n'ayant pas eu de place en lycée professionnel. Préfigurant le futur dispositif « prépa lycée » voulu par le Ministère, ces classes sont censées permettre une année de remise à niveau pour les élèves n'ayant pas obtenu le diplôme national du Brevet (DNB), avec à la clé un passage possible en Seconde. Un passage possible seulement, car cette année de mise en attente pourrait bien se solder à terme par une simple « attestation de fin d'études » rappelant le fameux DFEO des années 1970.

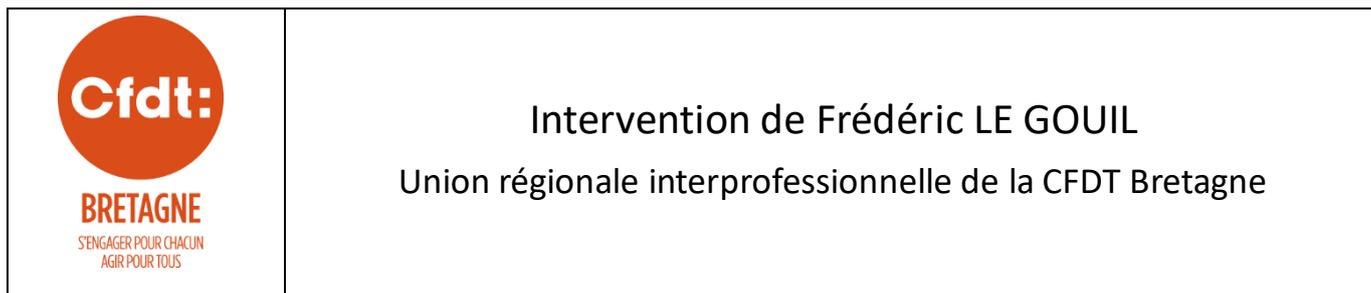
Mais où sont aujourd'hui ces jeunes ? et comment ont-ils progressé ? pourront-ils accéder l'an prochain aux formations qu'ils avaient demandées en vain l'année précédente ? A l'heure qu'il est aucun bilan n'a été fait. On ne demande qu'à être détrompé, mais on a toutes les raisons de penser que cette expérience est loin d'être concluante. Ce qui amène à cette autre question : au vu de son investissement réel pour des parcours de formation qualifiants, la Région cautionne-t-elle cette année pour rien bricolée à la hâte par son partenaire ?

Autre question qui n'est pas moindre : puisque la baisse des effectifs en formation initiale est apparemment une donnée forte à prendre en compte dans la future Carte pluriannuelle, a-t-on prévu une réponse pour l'accueil des apprentis qui décrochent de formation avant le Bac ? A chaque fois qu'il est question du décrochage en apprentissage on nous dit que cela va mieux. Pourtant les chiffres sont têtus, et les taux de rupture restant peu ou prou les mêmes, autour de 30 % en moyenne, ce sont environ 600 apprentis de l'académie qui se retrouvent ainsi chaque année décrochés de la formation. Le système scolaire a une obligation de moyens pour assurer leur rattachage - mais est-ce le cas ? Si oui, tant mieux, et nous attendons alors de voir quels sont les moyens supplémentaires pour accueillir ces jeunes. Sinon, qu'on nous épargne les fausses alarmes sur les effectifs alors qu'on pourrait intégrer des centaines d'élèves supplémentaires dans des formations sous statut scolaire.

On finira avec la question subsidiaire que pose l'avis du CESER : comment les lycées vont-ils « s'emparer » du nouveau processus de candidature aux formations ? La formulation du CESER est un peu timide mais elle fait tout de même comprendre que si tout reste tel qu'actuellement, on peut douter que les enseignants des établissements auront davantage voix au chapitre que jusqu'à présent - et sans doute aussi que les directions elles-mêmes ne seront pas plus encouragées par l'autorité académique à se positionner pour ouvrir des formations nouvelles.

Ce qui nous ramène, pour conclure à notre scepticisme annoncé : que vont réellement changer ce cadre pluriannuel et son nouveau processus de décision si l'État partenaire, lui, demeure résolu à ne rien changer de ses orientations ? Pour avoir suivi durant des années ce dossier de la Carte des formations en même temps que celui de la *Convention Etat-Région* sur les langues de Bretagne, les constants blocages constatés dans l'un n'ont pas vraiment de quoi nous rendre optimistes quant à la dynamique nouvelle que la Région pourra imprimer à l'autre...

Combien de temps encore la Région affichera-t-elle sa bonne entente de façade avec son interlocuteur alors que tout conduit à penser que non seulement celui-ci n'est pas fiable, mais surtout qu'il a des objectifs clairement opposés à ce qu'elle porte ? Une question à laquelle il pourrait devenir urgent de répondre si des régressions encore plus radicales en matière éducatives devaient se trouver portées au sommet de l'État.



La CFDT Bretagne a appelé de ses vœux depuis quelques années la construction d'une carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales de façon à mieux prendre en compte la notion de parcours de formation qui lui est chère. La CFDT Bretagne salue la méthode mise en place pour la construction de cette première carte « cible » pluriannuelle. Méthode qui a consisté à mobiliser les acteurs dans un esprit de concertation et d'échange, processus dans lequel la CFDT Bretagne a pris toute sa place. Ce temps de concertation a aussi permis de réactiver et de redonner du sens à certaines instances, les CTEF-CTEFI, qui se sont enfin penchées sur le sujet de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. La CFDT souhaite que cet élan se poursuive en dehors même de la construction de la carte pluriannuelle. Et que tous les acteurs s'y investissent pleinement.

Le document de synthèse issu de ce travail de concertation nous semble très intéressant et riche d'enseignements y compris pour des travaux à venir, notamment en matière d'attractivité des filières, des métiers et la question de la mixité. La CFDT Bretagne invite donc le Conseil régional à travailler le plus rapidement possible avec l'ensemble des acteurs sur ces sujets clés. Ce document de synthèse nous paraît par ailleurs être une vraie plus-value pour le pilotage d'une carte pluriannuelle.

Le projet présenté soulève toutefois des remarques de notre part. Ainsi, si la CFDT note un effort important pour développer l'offre de formation du niveau 3 CAP, elle note aussi le défi majeur pour les secteurs professionnels, comme le souligne l'avis du CESER. Elle espère donc que les entreprises joueront le jeu et seront au rendez-vous afin d'offrir des terrains de stage et des accueils de qualité au plus près des établissements, répondant aussi à la problématique d'une population souvent peu mobile. La CFDT Bretagne rejoint l'avis du CESER quant à la nécessité d'accompagner ces jeunes au-delà du CAP, « vers une formation d'un niveau supérieur », en cohérence avec le CPRDFOP.

Par ailleurs, le document de synthèse a mis en avant la volonté des établissements d'ouvrir des formations complémentaires courtes. Cette demande se traduit dans la carte pluriannuelle par quinze propositions de mention complémentaire. Si celles-ci correspondent aux souhaits des lycées et aux attentes des entreprises, la CFDT tient à rappeler que ces mentions complémentaires ne sont généralement pas reconnues dans les conventions collectives et ne seront donc pas valorisées dans les entreprises. Nous y voyons certes un intérêt pour les apprenants en termes de spécialisation et peut-être de facilitation pour accéder à un premier emploi. Cependant la CFDT Bretagne considère qu'il est nécessaire, au regard de cette évolution, qu'il y ait aussi un travail sur les classifications afin de prendre réellement en compte ces formations complémentaires courtes.

La CFDT a bien pris note et compris les particularités concernant les formations agricoles et maritimes. Cependant, au regard de l'actualité, elle s'interroge sur la suite du parcours du projet de loi d'orientation « Pour la souveraineté en matière alimentaire, agricole et le renouvellement des générations en agriculture » qui comporte des dispositions sociales notamment sur la formation professionnelle.

La CFDT Bretagne est en accord avec l'avis du CESER et le votera.



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le travail sur la carte cible des formations professionnelles accompli par le Rectorat, la Région, les partenaires sociaux, dont les représentants du MEDEF Bretagne, au sein de la commission formation initiale du CREFOP, a tout d'abord démontré la capacité de ces différents acteurs à animer un temps et un espace de dialogue sur un sujet stratégique pour les entreprises qu'est l'offre de formation dans nos territoires.

Le travail accompli est, nous l'appelons de nos vœux, une étape fondatrice pour poursuivre ce travail de pilotage de l'offre de formation professionnelle. Les diagnostics réalisés sont très complets pour les 19 secteurs d'activité identifiés et constituent de véritables outils de pilotage.

Il en résulte une carte cible pour 3 ans. Cette carte cible affiche un potentiel de flux supplémentaire de 500 jeunes par an pour les formations industrielles et agroalimentaires et de 750 jeunes par an pour les formations dans les domaines du bâtiment, des travaux publics et de l'énergie. Nous saluons l'ambition annoncée par l'Etat et la Région que les branches professionnelles concernées entendent soutenir par la mobilisation des entreprises dans les territoires où sont proposées ces formations. Nous serons à cet égard attentifs à ce que les réponses des établissements à l'appel à projet répondent aux enjeux d'optimisation des plateaux techniques, de mobilisations de ressources humaines compétentes et adaptées aux formations. Nous souhaitons que les établissements recherchent des synergies entre les formations qu'ils proposent mais aussi entre organismes de formation présents sur le territoire ou sur les champs de formations concernés. Nous souhaitons que ces diagnostics puissent faire l'objet d'une présentation détaillée auprès de chacun des contrats d'objectifs concernés et que le suivi de ces diagnostics par domaine de formation puisse se faire chaque année au sein du Bureau et de la commission ad hoc du CREFOP et en lien avec les signataires des contrats d'objectif intéressés par les différents domaines de formation.

Nous appelons de nos vœux que ces diagnostics soient pérennisés notamment par la poursuite du suivi quadriennal du taux de remplissage des formations. Ces diagnostics doivent permettre de piloter la carte des formations et d'assurer l'évolution régulière de l'offre de formation. Ils doivent permettre de vérifier la pertinence et l'effectivité des actions qui seront entreprises pour mettre en place des plans d'actions d'attractivité en lien avec les acteurs économiques et les représentants professionnels.

Enfin, il faut désormais intégrer pleinement dans la méthodologie proposée pour cette carte cible les ajustements de l'offre de formation en raison de l'absence de débouchés professionnels ou en l'absence de poursuite d'études.

Je vous remercie de votre attention.